



**OBJECTIF
SOU MIS À RÉFÉRENDUM**

MODIFICATION DU PRÉAMBULE DE LA CONSTITUTION

Résultat du vote :

Nombre de votants : 111
Nombre de suffrages exprimés : 95
Nombre d'abstentions : 30 %
OUI : 58 %
NON : 42 %
Pourcentage de votes blancs sur le nombre
de votants : 14 %

Résultat du vote sur le recours au référendum :

Nombre d'inscrits : 154
Nombre de votants : 142
Nombre d'abstentions : 12
Nombre de suffrages exprimés : 133
OUI : 76 %
NON : 24 %
Pourcentage de votes blancs sur le nombre
de votants : 6 %

RÉDACTION ACTUELLE :

Les émissions de gaz à effet de serre issues du secteur résidentiel et Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004.

En vertu de ces principes et de celui de la libre détermination des peuples, la République offre aux territoires d'outre-mer qui manifestent la volonté d'y adhérer des institutions nouvelles fondées sur l'idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité et conçues en vue de leur évolution démocratique.

MODIFICATION DU PRÉAMBULE PROPOSÉE PAR LA CONVENTION :

Ajouter un deuxième alinéa nouveau au préambule (le 2^e alinéa devenant le 3^e) :

La conciliation des droits, libertés et principes qui en résultent ne saurait compromettre la préservation de l'environnement, patrimoine commun de l'humanité.